

AJPRO
S.A.R.L. au capital de 60 000,00 Euros
Siège social : 169 Rue Paradis

13006 MARSEILLE
R.C.S : 2013B01761

**TEXTE DE LA RESOLUTION D’AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A L’ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/09/2025**

CERTIFIEES CONFORMES A L'ORIGINAL

RESOLUTION N° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2025** faisant ressortir **un bénéfice de 13 938,53** Euros. A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur Autres Réserves à hauteur de **12 061,47** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **26 000,00** Euros.
L'Assemblée décide d’affecter le résultat de **26 000,00** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 26 000 Euros.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 4.33 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/03/2024	11 668		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

AJPRO

S.A.R.L. au capital de 60 000,00 Euros
Siège social : 169 Rue Paradis

13006 MARSEILLE
R.C.S : 2013B01761

**TEXTE DE LA RESOLUTION D’AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE A L’ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/09/2025**

RESOLUTION N° 2

CERTIFIEES CONFORMES A L'ORIGINAL

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2025** faisant ressortir **un bénéfice de 13 938,53** Euros. A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur Autres Réserves à hauteur de **12 061,47** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **26 000,00** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **26 000,00** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 26 000 Euros.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 4.33 Euros.

Rappel des dividendes distribués

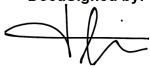
L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/03/2024	11 668		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DocuSigned by:

171879CB2B5040F...

AJPRO

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)		CERTIFIES CONFORME A L'ORIGINAL					
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement		30 542	30 542				
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial		65 000		65 000	18,44	65 000	17,11
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		139 734	134 984	4 750	1,35	84	0,02
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres Immobilisations financières		11 303		11 303	3,21	11 303	2,98
TOTAL (I)		246 579	165 526	81 053	22,99	76 387	20,11
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits Intermédiaires et finis							
Marchandises		131 084		131 084	37,18	110 065	28,97
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés						7 954	2,09
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		504		504	0,14	380	0,10
. Personnel							
. Organismes sociaux		19 330		19 330	5,48	8 209	2,16
. Etat, Impôts sur les bénéfices		2 864		2 864	0,81		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		3 849		3 849	1,09	2 259	0,69
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		113 851		113 851	32,29	174 638	45,97
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		271 482		271 482	77,01	303 505	79,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)		518 061	165 526	352 536	100,00	379 892	100,00

AJPRO

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 60 000)	60 000	17,02	60 000	16,79
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	6 000	1,70	6 000	1,68
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	140 410	39,83	88 956	23,42
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	13 939	3,95	63 122	16,62
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	220 349	62,50	218 078	57,41
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			0	0,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 425	34,44	136 997	36,06
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 807	1,08	2 657	0,70
. Organismes sociaux	2 937	0,83	8 280	2,16
. Etat, impôts sur les bénéfices			10 098	2,66
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 018	0,86	3 776	0,99
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			6	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	999	0,28		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	132 187	37,50	161 814	42,59
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	352 536	100,00	379 892	100,00

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 352 535,57 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 13 938,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/09/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AJPRO

ANNEXE

page 2

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 30 542 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	30 542	30 542		%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	30 542	30 542		

3.2 - Fonds commercial (hors droit au bail) = E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	65 000		65 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	65 000		65 000	

3.3 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.3.1 - Immobilisations brutes = 246 579 E

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	95 542			95 542
Immobilisations corporelles	137 017	5 657	2 940	139 734
Immobilisations financières	11 303			11 303
TOTAL	243 862	5 657	2 940	246 579

3.3.2 - Amortissements et provisions d'actif = 165 526 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 542			30 542
Immobilisations corporelles	136 933	991	2 940	134 984
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	167 475	991	2 940	165 526

3.3.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	30 542	30 542	0	5 ans
Droit au bail	65 000	0	65 000	Non amortiss.
Inst.agenc.divers	133 327	133 327	0	Non amortiss.
Mat.bureau & Informat	6 406	1 656	4 750	Non amortiss.
TOTAL	235 275	165 526	69 750	

AJPRO

ANNEXE

page 3

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des créances = 37 850 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	11 303		11 303
Actif circulant & charges d'avance	26 547	26 547	
TOTAL	37 850	26 547	11 303

AJPRO

ANNEXE

page 4

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 60 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	6000	10,00	60 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	6000	10,00	60 000

4.2 - Etat des dettes = 132 187 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	121 425	121 425		
Dettes fiscales & sociales	9 762	9 762		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	999	999		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	132 187	132 187		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 129 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	4 129
Autres dettes	
TOTAL	4 129

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette Information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération Individuelle.

AJPRO

ANNEXE

page 7

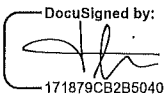
Période du 01/04/2024 au 31/03/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 4 129 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	4 129
Conges a payer(428200)	3 807
Org.soc. ch/conges a(438200)	148
Org.soc. charges a p(438600)	174
TOTAL	4 129

DocuSigned by:

171879CB2B5040F...